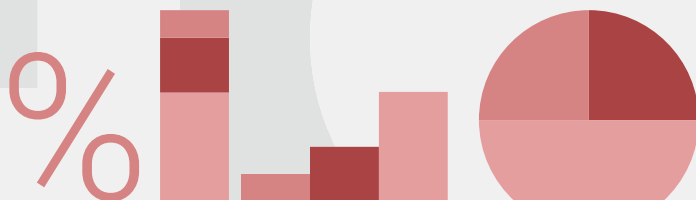


## Actualités OFS



15 Éducation et science

Neuchâtel, janvier 2023

Analyses longitudinales dans le domaine de la formation

# L'évolution du revenu des diplômés de la formation professionnelle supérieure

Six ans après l'obtention d'un titre de la formation professionnelle supérieure (FPS), les titulaires touchent un revenu professionnel mensuel brut médian, standardisé pour un plein-temps, d'environ 7800 francs. Ce revenu est plus élevé pour les titulaires d'un Diplôme Fédéral (DF) que pour ceux qui obtiennent un Brevet Fédéral (BF) ou un Diplôme d'une École Supérieure (ES): respectivement 10100, 7800 et 7500 francs. Les personnes qui entament une FPS sont souvent actives professionnellement depuis plusieurs années avant le début de la formation. La majorité d'entre elles ne voient pas leur revenu diminuer pendant la phase de formation, comparé à avant la formation. Trois domaines de formation en ES, qui représentent 15% des effectifs de l'ensemble des titulaires d'un titre de la FPS, font exception à cette règle: «personnel soignant», «santé, sans la médecine humaine ni le personnel soignant», et «services aux particuliers», avec des revenus médians reçus pendant la formation de respectivement 1330 francs, 1420 francs, et 2320 francs.

Étant donné que la FPS est très hétérogène, l'évolution du revenu standardisé varie de manière importante en fonction des domaines de formation. Par exemple, plusieurs années après l'obtention d'un titre de la FPS, les domaines «comptabilité, marketing et secrétariat», «finance, banque et assurances», et «gestion et administration» figurent parmi ceux avec les revenus les plus élevés.

Tout comme dans la société suisse, des différences de revenu entre hommes et femmes s'observent après un titre de la FPS. Les femmes diplômées d'une ES touchent un revenu brut médian standardisé pour un plein-temps inférieur de plus de 1200 francs à celui des hommes cinq années après l'obtention de leur diplôme.

### Introduction

Avec plus de 25 000 titres délivrés en 2020 (OFS, 2022a), la formation professionnelle supérieure (FPS) joue un rôle important dans le système de formation suisse. Accessible aux personnes ne détenant pas de maturité, la FPS offre la possibilité d'obtenir un titre du degré tertiaire aux titulaires d'un Certificat Fédéral de Capacité (CFC). Cela leur permet d'évoluer professionnellement, par exemple vers des postes de management, de spécialisation, ou de direction. Cette voie comprend trois types de titres<sup>1</sup>: les diplômes des écoles supérieures (ES), les brevets fédéraux (BF), et les diplômes fédéraux (DF). Généralement, l'obtention d'un DF est conditionnée par l'obtention au préalable d'un BF<sup>2</sup>.

Après une première analyse consacrée aux revenus des certifiés de la formation professionnelle initiale cinq ans après le titre (OFS, 2021b), nous présentons ici de nouvelles analyses entièrement dédiées à l'étude de l'évolution du revenu professionnel des titulaires d'un titre de la FPS<sup>3</sup>. Inédites, ces analyses documentent sur une période de plus de dix ans l'évolution du revenu depuis avant le début de la formation, jusqu'à plusieurs années après l'obtention du titre, en passant par la période de formation.

<sup>1</sup> Il existe également au sein de la FPS des titres de formation postgrade en écoles supérieures, ainsi que des titres non réglementés. Ces deux catégories de titres ne sont pas prises en compte dans les analyses présentées ici.

<sup>2</sup> Pour une présentation détaillée de la FPS, voir le site web du SEFRI: [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch) → Formation → Formation professionnelle et continue → La formation professionnelle supérieure

<sup>3</sup> Dans cette publication, nous ne comparons les revenus des diplômés de la FPS que ponctuellement avec ceux des titulaires d'un CFC (cf. OFS, 2021b), car pour interpréter ces différences de revenus des analyses approfondies sont nécessaires. Pour des raisons similaires, des comparaisons avec les diplômés d'une haute école nécessitent des éléments de contextualisation pour faire sens, ce qui dépasse le cadre de cette publication.

La plupart des personnes qui se forment dans la FPS sont actives professionnellement depuis plusieurs années. Cela est lié au fait que plusieurs années d'expérience professionnelle sont souvent requises pour obtenir un titre de la FPS, en particulier en ce qui concerne les BF et les DF. Ainsi, bien que la durée de formation soit courte comparée aux formations dans les hautes écoles<sup>4</sup>, l'âge médian lors de l'obtention d'un titre de la FPS est assez élevé: 26 ans, 29 ans, et 32 ans, respectivement pour les titulaires d'un diplôme ES, d'un BF et d'un DF (contre 24 ans et 27 ans respectivement pour les titulaires d'un bachelor et d'un master d'une haute école). Par ailleurs, les personnes qui se forment dans la FPS conservent habituellement une activité professionnelle durant la phase de formation.

Les revenus professionnels présentés dans les sections suivantes viennent enrichir des premiers résultats publiés sur ce thème dans le cadre de l'enquête sur la formation professionnelle supérieure (OFS, 2019b). En effet, nous présentons ici de manière détaillée tant l'évolution du revenu standardisé que celle du revenu non-standardisé durant plus de dix ans, en mettant l'accent sur l'hétérogénéité des parcours selon le domaine de formation.

#### Encadré 1: la mesure du revenu

Deux mesures complémentaires du revenu ont été utilisées, afin de rendre compte, pour les titulaires d'un titre de la FPS n'exerçant pas une activité indépendante<sup>5</sup>, d'une part du niveau de rémunération à plein-temps, et d'autre part de la rémunération reçue.

Le **revenu standardisé** correspond au revenu mensuel des personnes pour un emploi salarié à plein-temps. Par exemple, le revenu standardisé d'une personne employée à 80% et rémunérée à 4000 francs s'élève à 5000 francs (c'est le revenu qu'elle toucherait en étant employée à 100%). Cette mesure permet de comparer sur une base commune le niveau de rémunération.

Le **revenu non-standardisé** décrit ce que touchent réellement les personnes à la fin du mois (soit 4000 francs dans l'exemple ci-dessus). Cette mesure permet de s'approcher de la situation économique des personnes, à travers le revenu professionnel qu'elles reçoivent.

La plupart des analyses présentées dans cette publication se basent sur le revenu standardisé. Néanmoins, pour certaines le revenu non-standardisé est utilisé, par exemple pour rendre compte du revenu reçu durant la formation, ou de l'ampleur de l'emploi à temps partiel.

Tous les revenus présentés correspondent au **revenu mensuel brut**, la plupart du temps mesuré sous forme de médiane, et ont été corrigés pour l'inflation avec comme référence le mois de décembre 2020.

Des informations supplémentaires concernant les données et la méthodologie sont disponibles en annexe.

Cette publication apporte des éléments de réponse aux questions suivantes: comment le revenu standardisé des diplômés de la FPS évolue entre avant et après l'obtention du titre? Est-ce que le revenu non-standardisé diminue durant la phase de formation? Comment l'évolution du revenu standardisé varie en fonction des domaines de formation? Enfin, parmi les nouveaux diplômés de la FPS, quelle est l'ampleur des différences de revenu entre les hommes et les femmes, tant du point de vue du revenu standardisé que non-standardisé?

#### Encadré 2: population et dispositif d'analyse

La population d'analyse est constituée par l'ensemble des personnes qui ont obtenu un titre de la FPS de 2013 (2012 pour les diplômés ES) à 2021, et n'exerçant pas une activité indépendante au moment de la mesure (cf. encadré 1).

Pour pouvoir saisir l'évolution des revenus des diplômés de la FPS sur une période de plus de dix ans, un dispositif d'analyse multi-cohortes a été construit (pour plus de détail, consulter la partie «sources de données et méthodologie» en annexe). Les analyses réalisées ici se focalisent sur la situation des diplômés de la FPS entre cinq ans avant l'obtention du titre («t-5»), et jusqu'à sept ans après («t+7»). Certaines analyses se concentrent toutefois sur des «périodes» par rapport au moment de l'obtention du titre FPS, plutôt que sur l'ensemble des années à dispositions<sup>6</sup>. Quatre grandes périodes ont été distinguées:

- Situation avant la formation FPS, entre quatre et cinq ans avant l'obtention du titre («t-5/t-4»)
- Situation pendant la formation FPS, entre un et deux ans avant l'obtention du titre («t-2/t-1»)
- Situation juste après la formation FPS, entre un et deux ans après l'obtention du titre («t+1/t+2»)
- Situation plusieurs années après la formation FPS, entre cinq et six ans après l'obtention du titre («t+5/t+6»).

<sup>4</sup> La durée médiane de formation vaut 2 ans et 11 mois pour les diplômés d'une ES, et 1 an et 8 mois pour les titulaires d'un BF et d'un DF (OFS, 2019a)

<sup>5</sup> Pour des raisons liées aux données à disposition, les analyses présentées ici portent exclusivement sur les personnes salariées. Toutes celles ayant un statut d'indépendant ne sont donc pas prises en compte (pour plus de détails, consulter l'annexe).

<sup>6</sup> Ces regroupements permettent d'avoir plus d'effectifs et donc des estimations de meilleure qualité sur les différentes dimensions d'analyses, en particulier pour mesurer le revenu standardisé. La situation en «t+7» n'est pas prise en compte pour cette même raison. Pour plus de détails, consulter l'annexe.

## Le revenu augmente après l'obtention d'un titre de la FPS

Sur l'ensemble des titulaires d'un titre de la FPS, on observe que le revenu mensuel brut standardisé augmente sur la totalité de la période analysée (voir graphique G1). Alors que le revenu médian valait 5240 francs cinq ans avant l'obtention du titre, sept ans après son obtention ce revenu médian vaut près de 8000 francs. Néanmoins, les situations sont très diverses entre les trois catégories de titres de la FPS.

Parmi les diplômés des ES, près d'un tiers avaient un revenu mensuel brut standardisé inférieur à 4000 francs cinq années avant l'obtention de leur diplôme. Dès l'année qui suit l'obtention du diplôme ES, le revenu médian dépasse 6300 francs. Il ne cesse d'augmenter au cours des années suivantes pour atteindre 7600 francs sept ans après l'obtention du diplôme. Une particularité se dessine toutefois parmi ces diplômés : pendant la phase de formation, on observe une augmentation de la proportion des revenus situés entre 1000 francs et 1999 francs. Cette particularité, qui sera abordée plus en détail dans la section suivante, est liée à certains domaines de formation.

Les titulaires d'un BF touchaient comme revenu mensuel brut standardisé médian 5280 francs cinq années avant d'obtenir leur titre. Une année après l'obtention du BF, ce revenu se situe autour de 6790 francs, pour atteindre plus de 8000 francs sept années après le BF. Progressivement, la part des revenus standardisés d'au moins 9000 francs augmente en importance : elle passe de 12%, à 17%, 24% puis 31%, respectivement une année, trois, cinq, et sept années après l'obtention du BF. Quelques années après l'obtention d'un BF, certaines personnes obtiennent également un DF.

Les titulaires d'un DF voient leur niveau de revenu augmenter sensiblement sur la période analysée. Ainsi, si le revenu mensuel brut médian standardisé s'élevait à 6330 francs cinq années avant l'obtention du DF, sept années après l'obtention de ce titre, ce revenu atteint plus de 10 830 francs. Derrière ces valeurs médianes, on constate que déjà trois ans après l'obtention du DF, près de la moitié des titulaires d'un DF touchent un revenu mensuel brut standardisé de 9000 francs ou plus. Sept années après l'obtention du DF, ils sont 75% à percevoir un revenu standardisé égal ou supérieur à 9000 francs.

Ce premier panorama montre que dans l'ensemble le revenu standardisé des titulaires d'un titre de la FPS ne cesse d'augmenter durant toute la période d'observation. On n'observe toutefois pas une phase où il y aurait eu un «saut» dans le niveau du revenu médian, en particulier une fois le titre de la FPS en poche. Cela est certainement lié au fait que les changements de revenu vont souvent de pair avec un changement d'emploi ou de fonction<sup>7</sup>. Or, ce type d'évènement n'arrive pas au même moment parmi l'ensemble des diplômés de la FPS, en particulier car ils sont pour la plupart déjà insérés dans l'emploi depuis de nombreuses années lorsqu'ils obtiennent leur titre<sup>8</sup>.

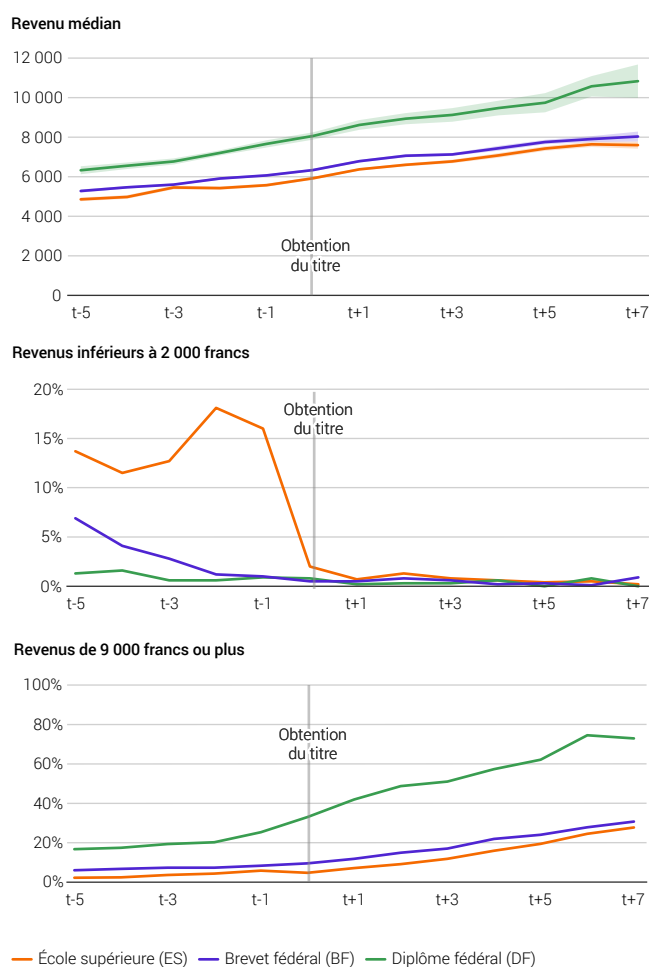
Ces analyses documentent également que les titulaires d'un titre de la FPS touchent en moyenne des revenus plutôt élevés. À titre de comparaison, le revenu médian correspondant pour l'ensemble de la population résidente âgée entre 30 et 39 ans vaut 6665 francs en 2020<sup>9</sup>, tandis qu'il s'élève à 5270 francs pour les titulaires d'un CFC cinq ans et demi après l'obtention de ce titre (OFS, 2021b).

Ces tendances générales cachent néanmoins des situations parfois très hétérogènes. Ces aspects sont développés plus en détail dans les sections suivantes.

### Revenu mensuel brut standardisé avant et après l'obtention du titre, selon le type de titre

Personnes n'exerçant pas une activité indépendante; revenus standardisés pour un plein-temps «effectif» corrigés de l'inflation

G1



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire

Ce graphique présente l'évolution du revenu mensuel brut standardisé plusieurs années avant et après l'obtention d'un des trois titres de la FPS.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2023

<sup>7</sup> Les données à disposition actuellement ne permettent pas d'effectuer des analyses détaillées sur ce point.

<sup>8</sup> Une autre explication serait que l'obtention d'un titre de la FPS se négocie en amont, au moment de l'engagement ou de l'obtention d'une promotion, entre l'employeur et l'employé.

<sup>9</sup> Ces chiffres sont issus de l'enquête suisse sur la structure des salaires: Salaire mensuel brut (valeur centrale et intervalle interquartile) selon l'âge, la position professionnelle et le sexe – Secteur privé et secteur public ensemble (T9\_b) – 2012, 2014, 2016, 2018, 2020 (www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Catalogues et banques de données → Tableaux). Pour plus de détails concernant les différences conceptuelles avec le revenu professionnel utilisé ici, voir OFS (2021a).

## Pour 15% des diplômés de la FPS, la phase de formation a été associée à une baisse de revenu

Comment le revenu professionnel non-standardisé<sup>10</sup> des diplômés de la FPS évolue-t-il entre la phase de formation et avant le début de la formation? Et comment ces tendances varient-elles selon le domaine de formation?

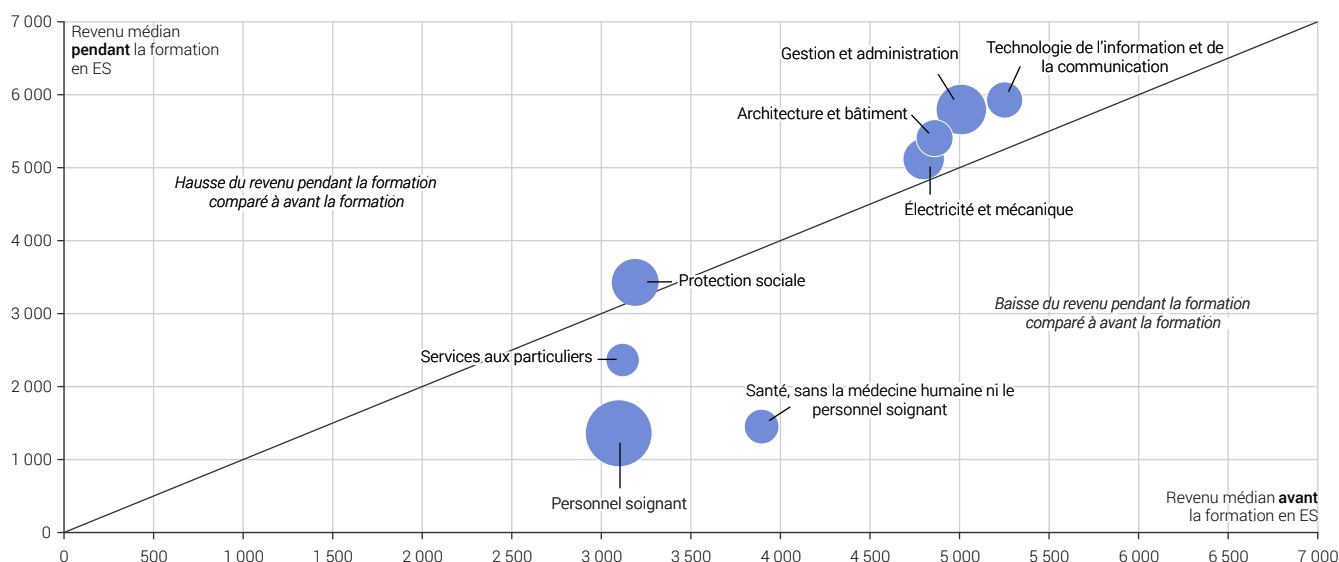
Le graphique G2 indique que dans la plupart des cas, le revenu médian non-standardisé reçu pendant la phase de formation (soit en «t-2/t-1») est d'un niveau supérieur à la situation d'avant la formation (soit en «t-5»). Cela signifie que, en règle générale, le niveau de vie des diplômés de la FPS continue d'augmenter lorsqu'ils se forment. C'est notamment le cas pour l'ensemble des titulaires d'un BF ou d'un DF.

Néanmoins, dans trois domaines de formation des ES, le revenu non-standardisé diminue pendant la phase de formation par rapport à avant le début de la formation. Il s'agit des domaines «personnel soignant» (baisse du revenu médian non-standardisé de 3100 francs à 1360 francs), «santé, sans la médecine humaine ni le personnel soignant»<sup>11</sup> (de 3900 francs à 1450 francs) et «services aux particuliers»<sup>12</sup> (de 3120 francs à 2360 francs). Cela représente pour ces trois domaines une baisse du revenu médian respectivement de 56%, 63% et 24%. Ces observations laissent à penser que les personnes qui étudient dans ces domaines de formation étaient dépendantes plus que les autres de soutien financier externe pendant leur formation. Si nous ne disposons pas d'information précise à ce sujet, l'enquête eHBB<sup>13</sup> fournit quelques indications concernant les coûts de formation, qui englobent les frais d'examen, les coûts de semestre/cours et les coûts de matériel. On y constate que dans certains de ces trois domaines, le recours au financement familial tend à être plus important.

### Revenu mensuel brut médian non-standardisé, avant et pendant la formation en ES, selon le domaine de formation

Personnes n'exerçant pas une activité indépendante; revenus corrigés de l'inflation

G2



Ce graphique présente le montant du revenu médian mensuel brut non-standardisé (c'est-à-dire ce que touchent les personnes à la fin du mois) mesuré à deux périodes différentes: d'une part pendant la phase de formation (c'est-à-dire pendant les deux années précédant l'obtention du titre de la FPS, axe vertical), et d'autre part avant la formation (c'est-à-dire cinq années avant l'obtention du titre de la FPS, axe horizontal). Les résultats sont montrés uniquement pour les principaux domaines de formation en école supérieure (ES). La taille des cercles est proportionnelle au nombre de titres décernés pour chaque domaine de formation. Les chiffres détaillés sont disponibles sur le site web de l'OFS.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB)

© OFS 2023

<sup>10</sup> Dans cette section nous utilisons le revenu non-standardisé afin de s'approcher de la situation économique, mesurée à travers le revenu professionnel reçu, durant la phase de formation des diplômés de la FPS.

<sup>11</sup> Ce domaine est composé en grande majorité par les formations «sauvetage ES», «analyses biomédicales ES» et «technique en radiologie médicale ES»

<sup>12</sup> Ce domaine est composé en grande majorité par les formations «hôtellerie et gastronomie ES» et «tourisme ES».

<sup>13</sup> Taux de financement moyen par candidat – 2016, 2018, 2020 ([www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Education et science → Personnes en formation → Degré tertiaire – Formation professionnelle supérieure → Conditions de formation dans la formation professionnelle supérieure → Coûts de formation dans la FPS et leur financement)

Au total, ces trois domaines de formation caractérisés par une baisse de revenu pendant la phase de formation représentent 15% de l'ensemble des titulaires d'un titre de la FPS. Lorsqu'on se focalise uniquement sur les diplômés des ES, ce chiffre s'élève à 40%.

De nombreux éléments pourraient contribuer à expliquer cette baisse de revenu. En voici deux parmi d'autres possibles :

- Le fait que les formations propres à ces trois domaines s'effectuent majoritairement à plein-temps, contrairement à la plupart des autres domaines, ce qui laisse peu de temps pour une activité professionnelle en parallèle de la formation.
- Le fait que certaines de ces formations réalisées à plein-temps comprennent dans leur plan d'étude des «périodes de stage pratique», pour lesquelles seule une rémunération limitée est accordée. De même, le fait que, dans certains cas, en particulier dans les formations dans le domaine de la santé, les personnes en formation sont engagées pendant toute la durée de leur formation par leur institution de formation (hôpital, centre de santé) avec une rémunération limitée.

### Des évolutions de revenu médian variables selon les domaines de formation

Comment le revenu standardisé varie-t-il entre avant et après l'obtention d'un titre de la FPS en fonction des domaines de formation ?

Pour tous les domaines de formation le revenu médian mensuel brut standardisé augmente (voir G3) : environ +30% d'augmentation entre cinq ans<sup>14</sup> avant et deux ans après l'obtention d'un titre de la FPS (ES: +32%; BF: +29%; DF: +36%). Cette augmentation se poursuit par la suite : environ +15% entre deux et six ans après l'obtention du titre (ES: +16%; BF: +13%; DF: +17%). Ces augmentations varient néanmoins fortement en fonction des domaines de formation.

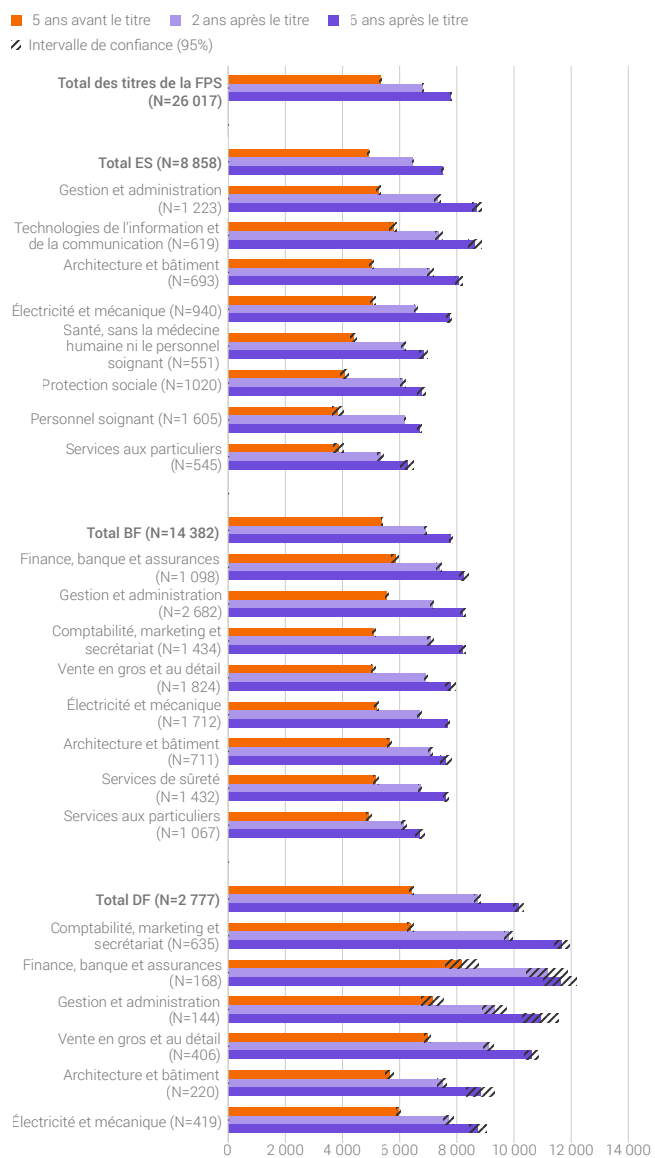
Dans les ES, les personnes inscrites dans les domaines «gestion et administration» et «technologie de l'information et de la communication» avaient des revenus déjà élevés avant la formation, comparé aux personnes des autres domaines. Dès les premières années après l'obtention de leur diplôme ES, elles bénéficient d'augmentations de revenu, qui se poursuivent plusieurs années après (on passe, pour les deux domaines mentionnés respectivement, d'un revenu médian de 5170 francs à 8530 francs et de 5670 à 8480 francs entre cinq ans avant et six ans après).

Les domaines «personnel soignant» et «protection sociale» bénéficient également d'augmentations de revenus importantes deux ans après l'obtention du titre, comparé à avant la formation (respectivement +60% et +50%), mais elles sont liées au fait que le revenu médian standardisé était relativement bas avant la formation (autour de 3770 francs). Par ailleurs, six ans après l'obtention du diplôme ES ces deux domaines se caractérisent

### Revenu mensuel brut médian standardisé avant et après l'obtention du titre, selon le domaine de formation

Personnes n'exerçant pas une activité indépendante; revenus standardisés pour un plein-temps «effectif» et corrigés de l'inflation

G3



Ce graphique présente l'évolution du revenu mensuel brut médian standardisé entre environ cinq ans avant la formation (mesuré cinq à quatre ans avant l'obtention du titre, «t-5/t-4»), et la phase après la formation, mesuré à deux moments distincts : environ deux ans après l'obtention du titre (entre un et deux ans après, «t+1/t+2»), et environ six ans après l'obtention du titre (entre cinq et six ans après, «t+5/t+6»). Les résultats sont présentés en fonction des principaux domaines de formation en termes de nombres de titres délivrés.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) © OFS 2023

par des augmentations de revenus médian plus faibles (respectivement +8% et +10%), avec des revenus mensuels médian se situant autour de 6600 francs.

Il est intéressant de noter que, dans le cadre de l'étude sur la trajectoire de revenu des certifiés de la formation professionnelle initiale (OFS, 2021b), ces deux domaines figuraient parmi ceux ayant les revenus les plus élevés cinq années et demi après l'obtention du CFC ou de la Maturité Professionnelle de type 1 pendant l'apprentissage (MP1). Si cette tendance s'expliquait

<sup>14</sup> Moyenne des années «t-5/t-4». Pour plus de détail sur la définition des périodes utilisées dans cette section, voir la note sous le graphique G3.

principalement par le fait d'avoir obtenu un titre du degré tertiaire, les analyses présentées ici indiquent que dans ces deux domaines le revenu a tendance à peu augmenter une fois un diplôme d'une ES en poche.

Parmi les titulaires d'un BF, c'est dans le domaine «comptabilité, marketing et secrétariat» que l'augmentation du revenu médian est la plus forte (+61% entre cinq ans avant et six ans après le titre). Le revenu mensuel brut médian standardisé dépasse les 8000 francs dans ce domaine six ans après le titre, ainsi que dans les domaines «finance, banque et assurances», et «gestion et administration». L'augmentation du revenu médian est aussi assez marquée dans le domaine «vente en gros et au détail» après l'obtention du BF. Certains domaines se caractérisent par des augmentations de revenu médian plus faibles entre deux et six ans après l'obtention du titre. C'est le cas des domaines «architecture et bâtiment» (+8%), et «services aux particuliers» (+9%), dont le revenu médian s'élève respectivement à 7480 francs et 6590 francs six ans après le titre.

Les titulaires d'un DF dans le domaine «comptabilité, marketing et secrétariat» voient leur revenu presque doubler entre cinq ans avant et six ans après l'obtention du titre (le revenu médian passe de 6250 francs à 11 460 francs, soit une augmentation de +84%). Il s'agit du domaine où l'augmentation du pourcentage d'employés exerçant une fonction dirigeante est la plus forte parmi les titulaires d'un DF (pour plus de détail voir OFS 2022b, TA1).

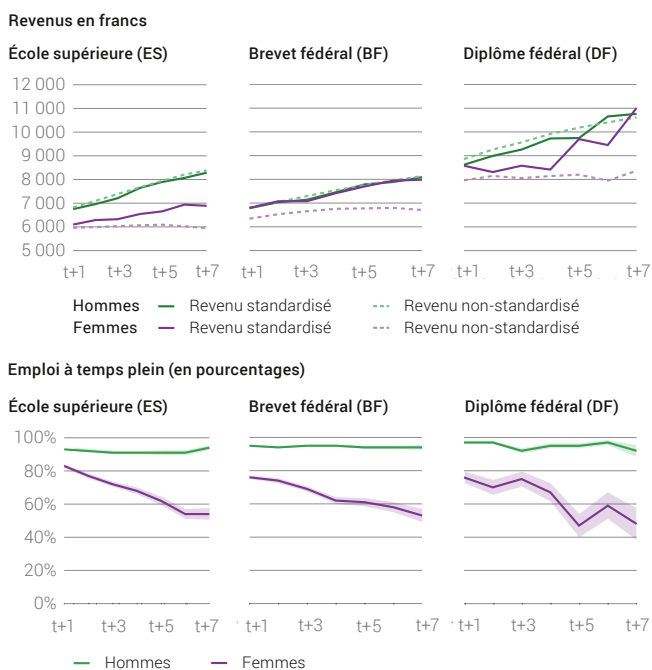
## Après l'obtention du titre, les femmes touchent des revenus plus bas que les hommes

Les différences de revenu professionnel entre hommes et femmes sont bien documentées en Suisse, mais qu'en est-il des diplômés de la FPS? Cette question est abordée dans le graphique G4, qui présente l'évolution des revenus médian standardisé et non-standardisé entre femmes et hommes, ainsi que l'évolution de la part d'emploi à temps plein.

Comme plus de 90% des hommes titulaires d'un titre de la FPS travaillent à plein-temps, leurs revenus standardisés et non-standardisés se superposent dans une large mesure. En revanche, parmi les femmes qui obtiennent un titre de la FPS, on observe un décalage entre ces deux mesures du revenu: tandis que leur revenu standardisé tend à augmenter, leur revenu non-standardisé tend à plafonner après l'obtention du titre. Ce plafonnement est lié à une baisse progressive des pourcentages d'emploi à temps plein chez les femmes, comme on peut le voir dans la deuxième partie du graphique G4. Ces tendances ne sont pas spécifiques aux diplômées de la FPS: elles sont largement liées à la phase familiale durant laquelle, en Suisse, beaucoup de femmes actives occupées réduisent leur taux d'occupation (OFS, 2022c).

## Revenu mensuel brut médian standardisé et non-standardisé et pourcentage d'emploi à temps plein, un à sept ans après l'obtention du titre, selon le sexe

Personnes n'exerçant pas une activité indépendante, revenus corrigés de l'inflation **G4**



L'intervalle de confiance (95%) est représenté par une zone plus claire.

Source: OFS – Analyses longitudinales dans le domaine de la formation (LABB) © OFS 2023

Ainsi, après un diplôme ES, le revenu mensuel brut médian non-standardisé stagne autour de 6000 francs. Parmi celles qui ont obtenu un BF ou un DF<sup>15</sup>, ces valeurs se situent respectivement à environ 6700 francs et 8100 francs.

En ce qui concerne le revenu standardisé, il augmente au fil des années tant pour les femmes que pour les hommes. Pour les titulaires d'un BF, l'écart global entre hommes et femmes est quasiment nul, et pour les titulaires d'un DF cet écart se situe dans la marge d'erreur des calculs. Néanmoins, des analyses par régression quantile linéaire sur le revenu médian mensuel brut standardisé cinq années après l'obtention du titre indiquent que pour ces deux titres le revenu standardisé médian des femmes est inférieur de 440 francs à celui des hommes, après avoir contrôlé pour toute une série de dimensions comme le domaine de formation et l'emploi à temps partiel (cf. tableau TA1). Le «domaine de formation» joue toutefois un rôle important dans la construction de ces différences, puisque l'écart de revenu est plus faible lorsque cette variable est retirée du modèle. Comparée à ce qui est observé dans l'ensemble de la population suisse, cette différence de revenu standardisé médian est néanmoins plutôt basse<sup>16</sup>.

<sup>15</sup> Les valeurs pour les femmes titulaires d'un DF sont moins stables car peu de femmes obtiennent un DF. Il y a donc peu d'effectifs dans les données, et encore moins pour les analyses sur le revenu médian standardisé.

<sup>16</sup> Écart salarial ([www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Travail et rémunération → Salaires, revenu professionnel et coût du travail → Niveau des salaires - Suisse → Écart salarial)

Les femmes diplômées d'une ES ont quant à elles un revenu mensuel standardisé nettement inférieur à celui des hommes. Cinq années après l'obtention d'un diplôme d'une ES, le revenu standardisé médian des hommes s'élève à 7900 francs contre 6650 francs pour les femmes. Ces différences sont fortement liées aux domaines de formation. Les analyses par régression quantile indiquent en effet que l'écart de revenu médian entre hommes et femmes diminue de plus de la moitié après la prise en compte de nombreuses variables, dont le domaine de formation (cf. tableau TA1). Ces différences de revenu sont en partie attribuables au fait que les femmes sont plus nombreuses à se former dans des domaines de formation associés à des secteurs économiques dans lesquels les revenus standardisés sont inférieurs à la moyenne (par exemple dans le domaine de la santé). Des analyses supplémentaires indiquent toutefois que même dans les domaines de formation plus rémunérateurs, les femmes perçoivent généralement des revenus standardisés médians inférieurs à ceux des hommes.

## D'autres facteurs influencent le niveau du revenu

A côté des différences de revenu professionnel entre hommes et femmes, l'analyse des résultats des régressions quantiles souligne que des facteurs tels que l'âge, la grande région de résidence, le domaine de formation et la section économique influencent également le niveau du revenu médian (cf. tableau TA1).

Ainsi, pour les titulaires d'un BF ou d'un DF, plus on est âgé au moment de l'obtention du titre, plus le revenu médian est élevé. Pour les diplômés d'une ES, la même tendance s'observe à une nuance près: les personnes qui obtiennent leur diplôme après 40 ans ont tendance à avoir un revenu un peu plus bas que ceux qui l'obtiennent entre 36 et 40 ans.

Par ailleurs, la grande région de résidence a aussi un impact sur le niveau du revenu médian. Les personnes qui résident dans la région du Tessin ont généralement un revenu médian bien plus bas que dans les autres grandes régions. Cette tendance n'est pas spécifique à la FPS, puisque l'enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) rapporte depuis de nombreuses années des salaires mensuels médians inférieurs de plus de 1000 francs au Tessin<sup>17</sup>. Les analyses sur l'évolution du revenu des certifiés de la Formation professionnelle initiale (FPI) révélaient elles aussi déjà un écart (OFS, 2021b).

Comme vu précédemment, les revenus varient de manière importante en fonction des domaines de formation. Les résultats des régressions quantiles se recoupent largement avec ceux déjà décrits (cf. graphique G3).

Des différences s'observent également en fonction des sections économiques, même si la plupart du temps elles ne sont pas statistiquement significatives. Parmi les diplômés des ES, c'est dans les sections économiques «transport et entreposage», «information et communication», «activités financières et d'assurance», et «enseignement» que les revenus sont les plus

élevés. Parmi les titulaires d'un BF ou d'un DF, c'est dans les sections économiques «activités financières et d'assurance», et «construction» que les revenus sont les plus hauts. À l'opposé, les revenus médians sont parmi les plus bas dans les sections économiques «transport et entreposage», et «santé humaine et action sociale». Ces différences de revenus reflètent la structure des salaires dans l'ensemble du pays<sup>18</sup>.

Enfin, certains facteurs ont peu d'influence sur le niveau du revenu médian mensuel brut standardisé. Par exemple, le fait d'être né à l'étranger plutôt qu'en Suisse a peu d'influence<sup>19</sup>, tout comme le fait de résider dans une commune rurale plutôt qu'urbaine. Par ailleurs, le fait d'avoir obtenu un autre titre du tertiaire (d'une haute école ou de la FPS) par la suite a également peu d'influence sur le revenu médian.

## Références

OFS (2019a). *Situation des candidats aux examens de la formation professionnelle supérieure*. Neuchâtel.

OFS (2019b). *Situation professionnelle des diplômés de la formation professionnelle supérieure*. Neuchâtel.

OFS (2021a). *Construction d'un nouveau revenu professionnel à partir de la CdC et du Relevé structurel*. Neuchâtel.

OFS (2021b). *Le revenu des certifiés de la formation professionnelle initiale. Évolution dans les cinq ans après le titre*. Neuchâtel.

OFS (2022a). *Statistique de l'éducation 2021*. Neuchâtel.

OFS (2022b). *Situation professionnelle des diplômés de la formation professionnelle supérieure en 2020, quatre ans après l'obtention de leur titre*. Neuchâtel.

OFS (2022c). *Les mères sur le marché du travail en 2021*. Neuchâtel.

<sup>17</sup> [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Travail et rémunération → Salaires, revenu professionnel et coût du travail → Niveau des salaires – Grandes régions

<sup>18</sup> Pour davantage d'information, consulter: [www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Travail et rémunération → Salaires, revenu professionnel et coût du travail

<sup>19</sup> Des analyses sur une catégorisation plus détaillée confirment ce résultat.

## Annexes

## Régression quantile linéaire sur le revenu mensuel brut médian standardisé, cinq ans après l'obtention du titre TA 1

Personnes n'exerçant pas une activité indépendante; revenus standardisés pour un plein-temps «effectif» et corrigés de l'inflation

| Catégorie                                                                       | Différence de revenu médian mensuel brut standardisé cinq ans après l'obtention d'un titre de la FPS |     |            |       |            |       |           |     |            |       |            |       |
|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|------------|-------|------------|-------|-----------|-----|------------|-------|------------|-------|
|                                                                                 | ES                                                                                                   |     |            |       |            |       | BF et DF  |     |            |       |            |       |
|                                                                                 | M1                                                                                                   |     | M2         |       | M3         |       | M1        |     | M2         |       | M3         |       |
|                                                                                 | En francs                                                                                            | ±   | En francs  | ±     | En francs  | ±     | En francs | ±   | En francs  | ±     | En francs  | ±     |
| <b>Sexe (catégorie de référence: Homme)</b>                                     |                                                                                                      |     |            |       |            |       |           |     |            |       |            |       |
| Femmes                                                                          | -1 249 ***                                                                                           | 209 | -606 ***   | 291   | -581 ***   | 347   | -247 **   | 185 | -459 ***   | 232   | -440 ***   | 262   |
| <b>Âge à l'obtention du titre de la FPS (catégorie de référence 31-35 ans)</b>  |                                                                                                      |     |            |       |            |       |           |     |            |       |            |       |
| 25 ans ou moins                                                                 |                                                                                                      |     | -635 ***   | 362   | -493 **    | 373   |           |     | -1 307 *** | 263   | -1 322 *** | 295   |
| 26-30 ans                                                                       |                                                                                                      |     | -364 *     | 340   | -222       | 405   |           |     | -620 ***   | 328   | -700 ***   | 311   |
| 36-40 ans                                                                       |                                                                                                      |     | 986 **     | 608   | 1 071 **   | 742   |           |     | -275       | 420   | -129       | 493   |
| 41-45 ans                                                                       |                                                                                                      |     | 894        | 1 082 | 987        | 1 159 |           |     | 114        | 476   | 195        | 470   |
| 46 ans et plus                                                                  |                                                                                                      |     | 291        | 946   | 478        | 858   |           |     | 667 **     | 506   | 656 *      | 569   |
| <b>Lieu de naissance (catégorie de référence: Né en Suisse)</b>                 |                                                                                                      |     |            |       |            |       |           |     |            |       |            |       |
| Lieu de naissance: Né à l'étranger                                              |                                                                                                      |     | -127       | 364   | -51        | 382   |           |     | -32        | 366   | -63        | 314   |
| <b>Grandes régions de résidence (catégorie de référence: Zürich)</b>            |                                                                                                      |     |            |       |            |       |           |     |            |       |            |       |
| Espace Mittelland                                                               |                                                                                                      |     | -486 **    | 310   | -512 **    | 347   |           |     | -112       | 341   | -265       | 316   |
| Région lémanique                                                                |                                                                                                      |     | -559 *     | 457   | -645 **    | 424   |           |     | -173       | 427   | -387       | 440   |
| Suisse centrale                                                                 |                                                                                                      |     | -355       | 440   | -301       | 422   |           |     | -477 ***   | 282   | -462 **    | 294   |
| Suisse du Nord-Ouest                                                            |                                                                                                      |     | -94        | 396   | -186       | 424   |           |     | -222       | 367   | -365       | 385   |
| Suisse orientale                                                                |                                                                                                      |     | -162       | 398   | -33        | 392   |           |     | -476 **    | 346   | -495 **    | 358   |
| Tessin                                                                          |                                                                                                      |     | -1 293 *** | 660   | -1 406 *** | 629   |           |     | -993 **    | 685   | -856 *     | 727   |
| <b>Type de commune (catégorie de référence: Urbain)</b>                         |                                                                                                      |     |            |       |            |       |           |     |            |       |            |       |
| intermédiaire                                                                   |                                                                                                      |     | 70         | 263   | 87         | 275   |           |     | -73        | 258   | -42        | 267   |
| rural                                                                           |                                                                                                      |     | -51        | 214   | -40        | 267   |           |     | -110       | 288   | -72        | 273   |
| <b>Année de l'obtention du titre (catégorie de référence: 2015)</b>             |                                                                                                      |     |            |       |            |       |           |     |            |       |            |       |
| 2012                                                                            |                                                                                                      |     | -234       | 302   | -60        | 325   |           |     | -          |       | -          |       |
| 2013                                                                            |                                                                                                      |     | -186       | 271   | -84        | 293   |           |     | 210        | 267   | -19        | 302   |
| 2014                                                                            |                                                                                                      |     | -203       | 240   | -189       | 294   |           |     | -96        | 235   | -179       | 255   |
| <b>Domaine de formation (catégorie de référence: Gestion et administration)</b> |                                                                                                      |     |            |       |            |       |           |     |            |       |            |       |
| Agriculture, sylviculture et sciences vétérinaires                              |                                                                                                      |     |            |       |            |       |           |     | -2 068 *** | 1 088 | -1 858 *   | 1 415 |
| Architecture et bâtiment                                                        |                                                                                                      |     | -777 **    | 472   | -566 *     | 554   |           |     | -307       | 532   | -511       | 538   |
| Comptabilité, marketing et secrétariat                                          |                                                                                                      |     |            |       |            |       |           |     | 884 ***    | 378   | 981 ***    | 377   |
| Education                                                                       |                                                                                                      |     |            |       |            |       |           |     | 534        | 1 252 | 373        | 1 080 |
| Electricité et mécanique                                                        |                                                                                                      |     | -1 340 *** | 419   | -1 033 *** | 500   |           |     | 3          | 381   | 182        | 392   |
| Finance, banque et assurances                                                   |                                                                                                      |     | 581        | 814   | 604        | 818   |           |     | 1 024 ***  | 543   | 440        | 665   |
| Industries de transformation et de traitement                                   |                                                                                                      |     | -2 118 *** | 526   | -1 774 *** | 650   |           |     | -713 *     | 632   | -317       | 776   |
| Ingénierie chimique et technologie de la protection de l'environnement          |                                                                                                      |     | -1 223 *** | 501   | -972 **    | 644   |           |     |            |       |            |       |
| Personnel soignant                                                              |                                                                                                      |     | -1 422 *** | 416   | -1 058 *** | 548   |           |     |            |       |            |       |
| Protection sociale                                                              |                                                                                                      |     | -1 988 *** | 480   | -1 750 *** | 666   |           |     | -2         | 1 037 | 590        | 1 449 |
| Santé, sans la médecine humaine ni le personnel soignant                        |                                                                                                      |     | -1 613 *** | 466   | -1 128 *** | 614   |           |     | -827 **    | 587   | -623       | 722   |
| Services aux particuliers                                                       |                                                                                                      |     | -1 821 *** | 618   | -1 653 *** | 707   |           |     | -1 571 *** | 562   | -1 407 *** | 567   |
| Services de sûreté                                                              |                                                                                                      |     |            |       |            |       |           |     | -259       | 374   | -504 *     | 398   |
| Technologie de l'information et de la communication                             |                                                                                                      |     | -944 *     | 736   | -939 *     | 795   |           |     | 889 ***    | 486   | 1 274 ***  | 540   |
| Vente en gros et au détail                                                      |                                                                                                      |     |            |       |            |       |           |     | 410        | 471   | 717 **     | 529   |
| Autres domaines                                                                 |                                                                                                      |     | -1 281 *** | 624   | -865 *     | 725   |           |     | -659 *     | 522   | -866 *     | 737   |

Niveaux de significativité: \* p&lt;0.05, \*\* p&lt;0.01, \*\*\* p&lt;0.001. ± correspond à la largeur de l'intervalle de confiance à 95%

Note: trois modèles sont présentés, dans lesquels ont été ajoutés au fur et à mesure de nouvelles variables afin de tester l'effet de celles-ci sur les coefficients et la robustesse du modèle. De nombreux autres modèles non montrés ici, incluant notamment d'autres variables en lien avec la position professionnelle, confirment la robustesse des trois modèles présentés ici.

Exemple de lecture: dans le modèle M3, cinq ans après l'obtention d'un diplôme ES, une personne issue du domaine «Personnel soignant» a un revenu médian mensuel brut standardisé de 1058 francs moins élevé que celui d'une personne qui – toute chose égale par ailleurs – a obtenu un titre dans le domaine «gestion et administration».



## Régression quantile linéaire sur le revenu mensuel brut médian standardisé, cinq ans après l'obtention du titre (suite)

TA 1

Personnes n'exerçant pas une activité indépendante; revenus standardisés pour un plein-temps «effectif» et corrigés de l'inflation

| Catégorie                                                                                                 | Différence de revenu médian mensuel brut standardisé cinq ans après l'obtention d'un titre de la FPS |     |           |     |                    |       |           |          |           |     |                    |                    |  |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----------|-----|--------------------|-------|-----------|----------|-----------|-----|--------------------|--------------------|--|--|
|                                                                                                           | ES                                                                                                   |     |           |     |                    |       |           | BF et DF |           |     |                    |                    |  |  |
|                                                                                                           | M1                                                                                                   |     | M2        |     | M3                 |       | M1        |          | M2        |     | M3                 |                    |  |  |
|                                                                                                           | En francs                                                                                            | ±   | En francs | ±   | En francs          | ±     | En francs | ±        | En francs | ±   | En francs          | ±                  |  |  |
| <b>Obtention d'un autre titre du degré tertiaire (catégorie de référence: Pas d'autre titre)</b>          |                                                                                                      |     |           |     |                    |       |           |          |           |     |                    |                    |  |  |
| Obtention d'un autre titre du degré tertiaire                                                             |                                                                                                      |     |           |     | 125                | 250   |           |          |           |     | 77                 | 263                |  |  |
| <b>Taux d'occupation (catégorie de référence: Personnes actives occupées à plein temps (90%–100%))</b>    |                                                                                                      |     |           |     |                    |       |           |          |           |     |                    |                    |  |  |
| Personnes actives occupées à temps partiel (moins de 90%)                                                 |                                                                                                      |     |           |     | 78                 | 341   |           |          |           |     | 119                | 370                |  |  |
| <b>Taille de l'entreprise (catégorie de référence: Grande entreprise (250+))</b>                          |                                                                                                      |     |           |     |                    |       |           |          |           |     |                    |                    |  |  |
| micro entreprise (1–19)                                                                                   |                                                                                                      |     |           |     | –423 *             | 407   |           |          |           |     | –411 *             | 381                |  |  |
| moyenne entreprise (50–249)                                                                               |                                                                                                      |     |           |     | 122                | 299   |           |          |           |     | –124               | 285                |  |  |
| petite entreprise (20–49)                                                                                 |                                                                                                      |     |           |     | 70                 | 382   |           |          |           |     | –19                | 348                |  |  |
| <b>Secteur de l'entreprise (catégorie de référence: Secteur privé)</b>                                    |                                                                                                      |     |           |     |                    |       |           |          |           |     |                    |                    |  |  |
| Public                                                                                                    |                                                                                                      |     |           |     | 32                 | 325   |           |          |           |     | 263                | 330                |  |  |
| <b>Secteur économique (NOGA) de l'établissement (catégorie de référence: C. Industrie manufacturière)</b> |                                                                                                      |     |           |     |                    |       |           |          |           |     |                    |                    |  |  |
| A/B. Agriculture, sylviculture et pêche/industrie extractive                                              |                                                                                                      |     |           |     | (dans autres NOGA) |       |           |          |           |     |                    | (dans autres NOGA) |  |  |
| D/E. Production d'énergie/distribution d'eau                                                              |                                                                                                      |     |           |     | (dans autres NOGA) |       |           |          |           |     | 418                | 642                |  |  |
| F. Construction                                                                                           |                                                                                                      |     |           |     | 109                | 437   |           |          |           |     | 884 **             | 583                |  |  |
| G. Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles                                                    |                                                                                                      |     |           |     | –179               | 600   |           |          |           |     | –260               | 537                |  |  |
| H. Transports et entreposage                                                                              |                                                                                                      |     |           |     | 735                | 879   |           |          |           |     | –509               | 623                |  |  |
| I. Hébergement et restauration                                                                            |                                                                                                      |     |           |     | (dans autres NOGA) |       |           |          |           |     | 323                | 1 006              |  |  |
| J. Information et communication                                                                           |                                                                                                      |     |           |     | 534                | 801   |           |          |           |     | 205                | 727                |  |  |
| K. Activités financières et d'assurance                                                                   |                                                                                                      |     |           |     | 407                | 701   |           |          |           |     | 1 007 **           | 628                |  |  |
| L. Activités immobilières                                                                                 |                                                                                                      |     |           |     | (dans autres NOGA) |       |           |          |           |     | 96                 | 974                |  |  |
| M. Activités spécialisées, scientifiques et techniques                                                    |                                                                                                      |     |           |     | 104                | 617   |           |          |           |     | 545 *              | 420                |  |  |
| N. Activités de services administratifs et de soutien                                                     |                                                                                                      |     |           |     | (dans autres NOGA) |       |           |          |           |     | –243               | 647                |  |  |
| O. Administration publique                                                                                |                                                                                                      |     |           |     | –114               | 771   |           |          |           |     | 213                | 525                |  |  |
| P. Enseignement                                                                                           |                                                                                                      |     |           |     | 351                | 1 015 |           |          |           |     | 360                | 826                |  |  |
| Q. Santé humaine et action sociale                                                                        |                                                                                                      |     |           |     | –119               | 530   |           |          |           |     | –312               | 634                |  |  |
| R. Arts, spectacles et activités récréatives                                                              |                                                                                                      |     |           |     | (dans autres NOGA) |       |           |          |           |     | (dans autres NOGA) |                    |  |  |
| S. Autres activités de services                                                                           |                                                                                                      |     |           |     | (dans autres NOGA) |       |           |          |           |     | –212               | 798                |  |  |
| autres NOGA                                                                                               |                                                                                                      |     |           |     | –56                | 521   |           |          |           |     | 358                | 716                |  |  |
| Constante                                                                                                 | 7 912 ***                                                                                            | 171 | 9 758 *** | 565 | 9 238 ***          | 759   | 8 035 *** | 119      | 8 955 *** | 410 | 8 789 ***          | 499                |  |  |
| N                                                                                                         | 966                                                                                                  |     | 966       |     | 966                |       | 1 537     |          | 1 537     |     | 1 537              |                    |  |  |

Niveaux de significativité: \*p&lt;0.05, \*\*p&lt;0.01, \*\*\*p&lt;0.001. +/- correspond à la largeur de l'intervalle de confiance à 95%

Note: trois modèles sont présentés, dans lesquels ont été ajoutés au fur et à mesure de nouvelles variables afin de tester l'effet de celles-ci sur les coefficients et la robustesse du modèle. De nombreux autres modèles non montrés ici, incluant notamment d'autres variables en lien avec la position professionnelle, confirment la robustesse des trois modèles présentés ici.

Exemple de lecture: dans le modèle M3, cinq ans après l'obtention d'un diplôme ES, une personne issue du domaine «Personnel soignant» a un revenu médian mensuel brut standardisé de 1058 francs moins élevé que celui d'une personne qui – toute chose égale par ailleurs – a obtenu un titre dans le domaine «gestion et administration».

## Sources de données et méthodologie

### Définitions du revenu

Dans la publication, deux mesures du revenu professionnel mensuel brut sont utilisées.

*Le revenu standardisé brut pour un emploi salarié à plein-temps.* Il s'agit du revenu mensuel pour un équivalent plein-temps, qui prend en compte les aspects liés aux heures supplémentaires et à leur rémunération. Autrement dit, le revenu standardisé mesuré ici correspond au revenu mensuel pour un plein-temps «effectif» dans la profession, c'est-à-dire le temps médian travaillé habituellement dans la profession pour un plein-temps (pour plus de détail, consulter le rapport méthodologique OFS 2021a). Du fait de cette approche méthodologique, les revenus présentés ici peuvent légèrement varier de ceux présentés dans la publication eHBB (OFS, 2019b), où les revenus sont standardisés sur la base des taux d'occupation, et où les revenus des indépendants sont couverts, contrairement à ici (cf. section sur les données). Néanmoins, entre ces deux publications, les tendances se recoupent très largement. Le revenu standardisé permet de comparer sur une base commune le niveau de rémunération de chaque individu. Dans la mesure où le revenu standardisé utilise des informations issues du relevé structurel (RS) sur le nombre d'heures travaillées, cette variable n'est disponible que pour une partie des diplômés de la FPS (échantillon). Toutes les analyses portant sur le revenu standardisé utilisent une variable de pondération.

*Le revenu brut non-standardisé.* Il s'agit du revenu mensuel touché par la personne à la fin du mois (quel que soit son taux d'occupation). Il permet de s'approcher de la situation économique de la personne, à travers le revenu professionnel qu'elle reçoit. Cette variable est disponible pour l'ensemble des diplômés de la FPS.

Tous les revenus présentés ici ont été corrigés pour l'inflation avec comme référence le mois de décembre 2020.

### Données

Les données utilisées dans cette publication proviennent du système LABB<sup>20</sup>. Celui-ci prend en compte toutes les personnes ayant obtenu un titre de la FPS depuis 2013 (2012 pour les ES) jusqu'en 2021.

Afin de pouvoir analyser l'évolution du revenu *non-standardisé* des titulaires d'un titre de la FPS, les données LABB ont été appariées avec celles des comptes individuels de la Centrale de compensation (CdC). Ces données fournissent notamment pour l'ensemble de la population suisse les revenus professionnels déclarés auprès des caisses AVS. Pour des raisons de qualité des données, les analyses présentées dans cette publication se focalisent uniquement sur les personnes salariées et excluent donc les indépendants. Parmi les diplômés de la FPS, les indépendants

comptent, selon les données de la CdC, pour environ 1% des diplômés ES, et respectivement 4% et 8% des titulaires d'un BF et d'un DF.

Pour pouvoir mesurer le revenu *standardisé*, les données LABB ont également été appariées avec la banque de données de référence des revenus standardisés CdC/RS (pour plus de détails, voir le rapport méthodologique OFS, 2021a). Le schéma d'appariement entre ces deux banques de données est présenté dans le schéma G10 de la publication OFS 2021b.

Enfin, en plus des données déjà mentionnées, les données de STATPOP et STATENT ont été mobilisées dans le cadre de l'analyse de régression, dans le but d'ajouter des variables de contrôles supplémentaires au modèle.

### Construction de l'analyse multi-cohortes

L'étude sur une longue période de l'évolution des revenus des diplômés de la FPS est rendue possible grâce à la construction d'un dispositif d'analyse multi-cohorte. Concrètement, pour chaque année d'obtention d'un titre, correspond une cohorte de diplômés de la FPS. Les données pour chacune de ces cohortes de diplômés ont ensuite été agrégées de sorte à pouvoir mener une analyse multi-cohorte. Cette méthode permet de suivre l'ensemble du parcours professionnel des diplômés de la FPS, à travers l'expérience des différentes cohortes de diplômés qui se succèdent, sur plus d'une décennie. L'application de cette méthode d'analyse est possible dans la mesure où les dimensions étudiées présentent une grande stabilité entre les cohortes<sup>21</sup>.

L'élaboration de ce dispositif d'analyse multi-cohortes est illustrée dans le tableau TA2. D'abord, une fenêtre temporelle d'analyse, qui s'étend du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2020, a été définie (les données de revenu sont disponibles dès 2010). Ensuite, les trajectoires des cohortes de diplômés ont été assemblées autour d'un même axe temporel, aligné en fonction de l'année d'obtention du titre de la FPS (l'année «zéro», ou «t0»). Selon le moment avant ou après l'obtention du titre qui est analysé, plus ou moins de cohortes sont considérées. Ainsi, l'année «t0» couvre huit cohortes (neuf pour les ES), tandis que pour décrire la situation en «t+5», soit cinq années après l'obtention du titre, seules trois cohortes sont concernées (quatre pour les ES).

<sup>20</sup> Ces données sont construites sur la base de différentes bases de données dans le domaine de la formation. Pour plus de détails voir: [www.labb.bfs.admin.ch](http://www.labb.bfs.admin.ch)

<sup>21</sup> De légères variations existent toutefois, par exemple parce que de nouvelles formations sont créées ou que les examens pour certaines formations ont lieu une année sur deux.

## Détail de la construction de l'analyse multi-cohortes

TA2

|                             | t-11 | t-10 | t-9  | t-8  | t-7  | t-6  | t-5  | t-4  | t-3  | t-2  | t-1  | t0               | t+1  | t+2  | t+3  | t+4  | t+5  | t+6  | t+7  | t+8  |
|-----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| (ES seulement) cohorte 2012 |      |      |      |      |      |      |      |      |      | 2010 | 2011 | 2012             | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| cohorte 2013                |      |      |      |      |      |      |      |      | 2010 | 2011 | 2012 | 2013             | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |      |
| cohorte 2014                |      |      |      |      |      |      | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015             | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |      |      |      |
| cohorte 2015                |      |      |      |      |      | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016             | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |      |      |      |      |
| cohorte 2016                |      |      |      |      | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017             | 2018 | 2019 | 2020 |      |      |      |      |      |
| cohorte 2017                |      |      |      | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018             | 2019 | 2020 |      |      |      |      |      |      |
| cohorte 2018                |      |      | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019             | 2020 |      |      |      |      |      |      |      |
| cohorte 2019                |      |      | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019             | 2020 |      |      |      |      |      |      |      |
| cohorte 2020                |      | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020             |      |      |      |      |      |      |      |      |
| cohorte 2021                | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |                  |      |      |      |      |      |      |      |      |
| focus de l'analyse          |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      |      | période analysée |      |      |      |      |      |      |      |      |

|                                             |         |         |         |         |         |         |         |         |         |         |        |        |        |
|---------------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|
| effectifs totaux (revenus non standardisés) | 160 909 | 192 263 | 219 854 | 228 879 | 229 308 | 201 434 | 176 732 | 150 426 | 125 186 | 100 386 | 76 158 | 51 741 | 28 125 |
| dont diplômés d'une ES                      | 50 776  | 62 573  | 73 597  | 82 209  | 82 599  | 72 892  | 63 254  | 53 849  | 45 144  | 36 831  | 28 880 | 20 904 | 13 316 |
| dont titulaires d'un BF                     | 91 244  | 108 310 | 122 266 | 122 682 | 122 727 | 107 421 | 94 844  | 80 716  | 66 920  | 53 234  | 39 663 | 25 785 | 12 229 |
| dont titulaires d'un DF                     | 18 889  | 21 380  | 23 991  | 23 988  | 23 982  | 21 121  | 18 634  | 15 861  | 13 122  | 10 321  | 7 615  | 5 052  | 2 580  |

|                                                            |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |     |
|------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----|
| effectifs pour l'échantillon CdC-RS (revenus standardisés) | 5 042 | 5 983 | 6 818 | 7 055 | 6 978 | 6 568 | 5 804 | 4 874 | 4 140 | 3 279 | 2 546 | 1 768 | 942 |
| dont diplômés d'une ES                                     | 1 459 | 1 768 | 1 948 | 2 130 | 2 086 | 2 315 | 2 120 | 1 793 | 1 479 | 1 179 | 987   | 731   | 420 |
| dont titulaires d'un BF                                    | 3 014 | 3 486 | 4 090 | 4 118 | 4 122 | 3 594 | 3 118 | 2 597 | 2 217 | 1 751 | 1 301 | 866   | 424 |
| dont titulaires d'un DF                                    | 569   | 729   | 780   | 807   | 770   | 659   | 566   | 484   | 444   | 349   | 258   | 171   | 98  |

Note: si les données LABB nous permettent d'inclure la cohorte de diplômés de la FPS de 2021, les données de revenu pour cette cohorte ne sont disponibles au moment de la publication que jusqu'en décembre 2020. C'est pourquoi la situation de revenu de cette cohorte n'est observée que de manière rétrospective.

© OFS 2023

## Abréviations

|                 |                                                                                                                              |
|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>BF:</b>      | Brevet fédéral                                                                                                               |
| <b>CdC:</b>     | Centrale de compensation                                                                                                     |
| <b>CFC:</b>     | Certificat fédéral de capacité                                                                                               |
| <b>DF:</b>      | Diplôme fédéral                                                                                                              |
| <b>ES:</b>      | École supérieure                                                                                                             |
| <b>ESS:</b>     | Enquête suisse sur la structure des salaires                                                                                 |
| <b>eHBB:</b>    | Enquête sur la formation professionnelle supérieure                                                                          |
| <b>FPI:</b>     | Formation professionnelle initiale                                                                                           |
| <b>FPS:</b>     | Formation professionnelle supérieure                                                                                         |
| <b>LABB:</b>    | Analyses longitudinales dans le domaine de la formation ( <a href="http://www.labb.bfs.admin.ch">www.labb.bfs.admin.ch</a> ) |
| <b>MP1:</b>     | Maturité Professionnelle de type 1 (pendant l'apprentissage)                                                                 |
| <b>NOGA:</b>    | Nomenclature générale des activités économiques                                                                              |
| <b>RS:</b>      | Relevé structurel                                                                                                            |
| <b>SEFRI:</b>   | Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation                                                          |
| <b>STATENT:</b> | Statistique structurelle des entreprises                                                                                     |
| <b>STATPOP:</b> | Statistique de la population et des ménages                                                                                  |

---

|                                  |                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Éditeur:</b>                  | Office fédéral de la statistique (OFS)                                                                                                                                                           |
| <b>Renseignements:</b>           | Julie Falcon, OFS, tél. +41 58 460 51 82<br>julie.falcon@bfs.admin.ch                                                                                                                            |
| <b>Rédaction:</b>                | Julie Falcon, OFS; Jacques Babel, OFS                                                                                                                                                            |
| <b>Série:</b>                    | Statistique de la Suisse                                                                                                                                                                         |
| <b>Domaine:</b>                  | 15 Éducation et science                                                                                                                                                                          |
| <b>Langue du texte original:</b> | français                                                                                                                                                                                         |
| <b>Mise en page:</b>             | section PUB, Publications et design visuel                                                                                                                                                       |
| <b>Graphiques:</b>               | section PUB, StatChart                                                                                                                                                                           |
| <b>En ligne:</b>                 | <a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a>                                                                                                                                       |
| <b>Imprimés:</b>                 | <a href="http://www.statistique.ch">www.statistique.ch</a><br>Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel,<br>order@bfs.admin.ch, tél. +41 58 463 60 60<br>Impression réalisée en Suisse |
| <b>Copyright:</b>                | OFS, Neuchâtel 2023<br>La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,<br>si la source est mentionnée.                                                                              |
| <b>Numéro OFS:</b>               | 2228-2300                                                                                                                                                                                        |

**Les informations publiées ici contribuent à mesurer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).**



#### **Système d'indicateurs MONET 2030**

[www.statistique.ch](http://www.statistique.ch) → Trouver des statistiques → Développement durable → Système d'indicateurs MONET 2030